

14ème législature

| | | |
|--|---|--|
| Question N° : 66628 | De Mme Audrey Linkenheld (Socialiste, républicain et citoyen - Nord) | Question écrite |
| Ministère interrogé > Transports, mer et pêche | | Ministère attributaire > Transports |
| Rubrique > transports aériens | Tête d'analyse >aéroport de Lille-Lesquin | Analyse > station météorologique. maintien. |
| Question publiée au JO le : 14/10/2014 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat) | | |

Texte de la question

Mme Audrey Linkenheld attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche sur la fermeture annoncée de la station météorologique de Lesquin. Depuis la RGPP et les prescriptions établies de la Cour des comptes, Météo France a adopté un contrat d'objectifs et de performance avec l'État, prévoyant le resserrement territorial de sa présence en métropole, passant de 108 à 55 implantations d'ici 2016. La station de Lesquin doit donc être déménagée à 7 km vers le centre météorologique interrégional nord. Or ce redéploiement au CMIRN rend l'observation météorologique humaine impossible. Pourtant, la fréquence des basses visibilité et phénomènes glissants est notable et rend pertinente la présence au plus près des pistes des agents de Météo France. Elle lui demande de préciser la reconnaissance de danger ou d'absence de danger pour les décollages et atterrissages effectués dans un aéroport en l'absence d'observation humaine par les agents de Météo France.